



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 078-217803808-20260629-20260690-DE

DELIBERATION N°2026-06-90

Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Vincent LAVISSE.

ABSENTS :

Elise GUERET MAGNE ; Faustine URBAIN ; Aline READ

REPRESENTÉS :

Aude GUERITEAU représentée par Sidonie KARM

Mélanie RAULT représentée Amina DEMBRI

Virginie BONIN représentée par Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Absents : 3

Votants : 26

Présents : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celle-ci fixe l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer :

- 1 poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet pour assurer les fonctions de gestionnaire communication, culture, événementiel.

ENTENDU l'exposé de M Olivier LEPRETRE, Maire de Maule,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1. **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
2. **CREE** :
 - 1 poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux à temps complet pour assurer les fonctions de gestionnaire communication, culture, évènementiel.

Thomas LECOT

Le secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire